

PROCES VERBAL

Conseil d'administration du CCAS du mardi 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept février à seize heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Présidente.

Date de convocation : 03/02/2026

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Procurations : 1

Quorum : 6

Votants : 8

Etaient présents : Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Florence GUERIN, Martine BUTEUX, Michel VALLEE, Pierrette BOULLIN et Jean-Paul COUE

Absents avec procuration de vote : Brigitte FIQUET-ASSIRATI pour Jean-Paul COUE

Absents sans procuration de vote : Stéphanie SALERNO, Véronique WANTZ et Pascal CHABAUD

Secrétaire de séance : Pierrette BOULLIN

Ordre du jour de la séance

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025
- 3- Information relative aux décisions prises par Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente par délégation du Conseil d'Administration
- 4- Débat d'orientation budgétaire
- 5- Etude des situations

1- Désignation d'un secrétaire de séance

En début de chaque séance, un secrétaire doit être désigné par les membres.
Pierrette BOULLIN est nommée secrétaire de séance.

2- Approbation du dernier compte-rendu

Il est proposé à l'assemblée de valider le procès-verbal du dernier conseil d'administration.
Il est adopté à l'unanimité.

3- Information relative aux décisions prises par Madame la Vice-Présidente par délégation du Conseil d'Administration

Marie-Françoise ISABEL et Florence GUÉRIN peuvent instruire des aides conformément au règlement des aides sociales facultatives délibéré le 17 novembre 2023 et modifié le 14 février 2025.

Il convient lors du conseil d'administration de rendre compte des décisions.

Aides financières 2025 Novembre à décembre			
Type de d'aide	Fournisseur	Date	Montant
Carburant	Leclerc	24/11/2025	50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	24/11/2025	50 €
Sous-total			100 €
Alimentaire	Epicerie sociale	24/11/2025	60 €
Carburant	Leclerc	24/11/2025	50 €
Carburant	Leclerc	10/12/2025	20 €
Sous-total			130 €
Alimentaire	Epicerie sociale	24/11/2025	30 €
Carburant	Leclerc	24/11/2025	20 €
Sous-total			50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	01/12/2025	80 €
Carburant	Leclerc	01/12/2025	50 €
Sous-total			130 €
Alimentaire	Epicerie sociale	01/12/2025	40 €
Alimentaire	Epicerie sociale	29/12/2025	10 €
Sous-total			50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	02/12/2025	50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	08/12/2025	20 €
Alimentaire	Epicerie sociale	15/12/2025	30 €
Carburant	Leclerc	15/12/2025	30 €
Sous-total			60 €
Loyer	Inolya	15/12/2025	120 €
Loyer	Particulier	15/12/2025	150 €
Alimentaire	Leclerc	22/12/2025	30 €
Carburant	Leclerc	22/12/2025	50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	22/12/2025	60 €
Sous-total			110 €
Total			1 000 €

Aides financières 2026 Janvier à février			
Type de d'aide	Fournisseur	Date	Montant
Carburant	Leclerc	20/01/2026	50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	26/01/2026	50 €
Carburant	Leclerc	26/01/2026	30 €
Sous-total			80 €
Alimentaire	Epicerie sociale	12/01/2026	50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	26/01/2026	20 €
Alimentaire	Epicerie sociale	26/01/2026	20 €
Alimentaire	Epicerie sociale	02/02/2026	20 €
Energie	ENGIE	02/02/2026	100 €
Sous-total			120 €
Alimentaire	Epicerie sociale	06/02/2026	20 €
Total			220 €

1. Les missions du CCAS

Les compétences du CCAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par le conseil d'administration dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

1.1. Missions obligatoires :

- Participer à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
- Procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenir à jour un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative
- Conduire une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la population de la commune

1.2. Missions facultatives

Les interventions du CCAS d'Argences concernent l'ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité. Les aides accordées par le CCAS d'Argences peuvent être :

- Des bons d'aide alimentaire ou de carburant
- La prise en charge partielle de loyer, de facture d'énergie, de pompes funèbres...
- Des aides remboursables.

2. Son organisation

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé de plein droit par le Maire.

Les pouvoirs propres du Président du Conseil d'Administration sont :

- Convoquer le conseil d'administration
- Préparer et exécuter les délibérations du conseil
- Ordonner les dépenses et les recettes du budget du CCAS

Madame Guérin en tant que membre du CCAS et adjointe au Maire délégué à « la solidarité et aîné » reçoit les Argençais en difficulté. Elle recense les informations telles que l'identité, la composition du foyer, les ressources et les charges mensuelles. A l'issue de ce rendez-vous, les personnes peuvent être soit dirigées vers un autre organisme (conseil départemental, épicerie sociale, assistante sociale...), soit se voir accorder une aide communale facultative.

- Concernant les questions d'attribution de logement social, les demandeurs sont reçus par Madame Buteux, conseillère municipale déléguée au logement.

3. L'année 2025

3.1. Les ressources

Le budget principal de la commune a versé une subvention de 7.000 €.

1.1. Les dépenses : 6 197,51 €

1.1.1. Bilan des dépenses

Type de dépenses		2023	2024	2025	
Administration	Adhésion UNCASS	130,65 €	132,37 €	135,54 €	
	Insertion marché public mutuelle			36,00 €	
	Assurance	150,04 €	153,76 €	161,45 €	
	Maintenance logiciel	152,32 €	162,59 €	167,05 €	
	Admission en non valeur			100,00 €	
Aides facultatives	Aides alimentaire	690,00 €	798,76 €	1 904,07 €	26 bénéficiaires
	Aide Assurance	109,09 €		- €	
	Aides cantine/garderie/voyage scolaire	75,90 €	100,00 €	591,00 €	2 bénéficiaires
	Aides centre de loisirs				
	Aide voyage scolaire	100,00 €			
	Aides énergie-carburant	560,00 €	1 346,15 €	1 882,40 €	18 bénéficiaires
	Aide loyer	150,00 €	499,31 €	920,00 €	5 bénéficiaires
	Aide frais obsèques	400,00 €		300,00 €	1 bénéficiaire
Total aides facultatives		2 084,99 €	2 744,22 €	5 597,47 €	34 bénéficiaires différents
Total dépenses		2 518,00 €	3 192,94 €	6 197,51 €	

Les aides alimentaires peuvent être attribuées sous forme de bon à dépenser au magasin Leclerc ou à l'épicerie sociale « La Passerelle ». 14 personnes sont allées à « La Passerelle » et 15 chez Leclerc.

1.1.2. Pass'eau

La SAUR a créé le dispositif « PASS'EAU », un fond d'aide au règlement des factures d'eau, en partenariat avec les CCAS.

Il consiste à allouer un montant aux CCAS avec lesquels une convention a été signée, pour venir en aide aux familles en difficulté et les aider ainsi à faire face au règlement de leur facture d'eau.

Pour l'année 2025, elle a bénéficié à 13 foyers avec un minimum de 30 € et un maximum de 220 €, pour un montant total de 900 €.

CCAS - RESULTATS 2025 PREVISIONNELS

		2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	RECETTES	122,00	198,00	3 213,50	7 000,00
	DEPENSES	2 440,39	2 518,00	3 192,94	7 117,91
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	-2 318,39	-2 320,00	20,56	-117,91
	RESULTAT REPORTE N-1	7 657,82	3 618,63	1 298,63	1 319,19
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	5 339,43	1 298,63	1 319,19	1 201,28
INVESTISSEMENT	RECETTES	240,00	1 720,80	285,71	920,40
	DEPENSES	1 840,80	0,00	285,71	0,00
	RESULTAT N	-1 600,80	1 720,80	0,00	920,40
	RESULTAT REPORTE N-1	-120,00	-1 720,80	0,00	0,00
	RESULTAT CUMULE	-1 720,80	0,00	0,00	920,40
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE DES R.A.R.	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE DE FINANCEMENT	-1 720,80	0,00	0,00	920,40
RESULTAT GLOBAL		3 618,63	1 298,63	1 319,19	2 121,68
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	1 720,80	0,00	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	3 618,63	1 298,63	1 319,19	1 201,28

1. Orientations 2026

1.1. Prévisions budgétaires 2026

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Aides	4 820,00€	Département	30,00 €
Cotisation UNCCAS	140,00 €	Ville Argences	6 200,00 €
Maintenance logiciel	170,00 €		
Assurance	180,00 €		
Amortissement logiciel	920,00 €		
TOTAL DF	6 230,00 €	TOTAL RF	6 230,00 €

4- Etudes des situations

Une situation a été étudiée :

- Une demande d'aide au paiement de loyer : le conseil d'administration émet un avis défavorable.

Le Secrétaire de séance
Pierrette BOULLIN



La Présidente
Marie-Françoise ISABEL

